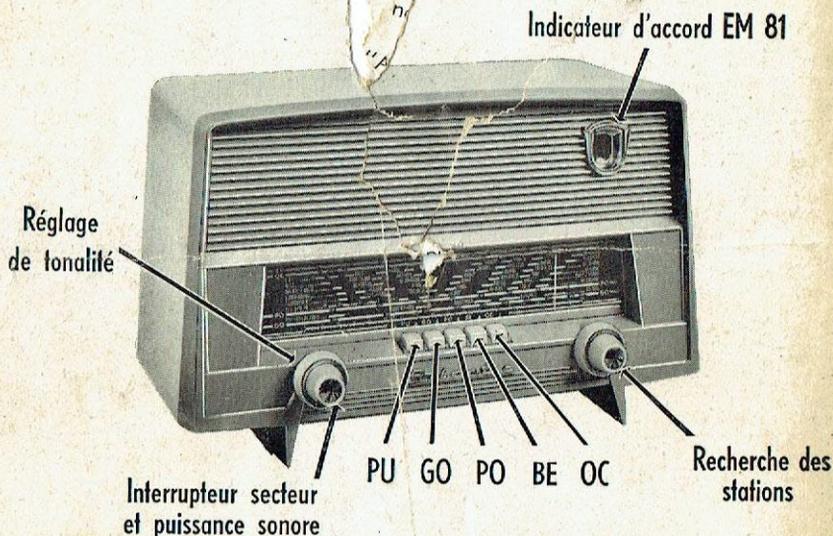




MODE D'EMPLOI DU RÉCÉPTEUR M 18 A



GÉNÉRALITÉS

Cet appareil est un excellent récepteur à 5 tubes dont l'œil magique. Il comporte un grand cadre ferroxcube fixe, permettant généralement une réception moins parasitée et supérieure à celle obtenue sur antenne intérieure des émetteurs PO ou GO puissants ou locaux. Il est muni d'un haut-parleur de 127 mm. à aimant permanent "Ticonal" et d'un transformateur de sortie de qualité, ce qui lui assure une musicalité remarquable.

Un clavier à 5 touches permet la commutation rapide et facile des quatre gammes d'ondes et de la prise pick-up. La gamme BANDE ÉTALÉE couvre les bandes de 40 à 50 mètres.

ADAPTATION A LA TENSION DU RESEAU

Il est nécessaire de vérifier la tension du réseau avant de brancher l'appareil. Cette tension est indiquée sur la plaque du compteur qui mentionne également la nature (**alternatif** ou continu) et la fréquence (**25 ou 50 périodes p.s.**)

Le branchement de l'appareil sur un réseau dont la tension ou la nature ne conviennent pas peut entraîner de graves détériorations **non couvertes par la garantie du constructeur.**

Cet appareil fonctionne sur 110-130-145-220-240 volts alternatif 50 périodes p.s. Le changement de tension s'opère en faisant tourner, à l'aide d'une pièce de monnaie, la vis en plastique située à l'arrière du récepteur. La tension du réseau apparaît dans un voyant prévu à cet effet. Un fusible de protection est placé derrière le panneau arrière du récepteur.

ANTENNE

Ce récepteur contient un cadre antiparasite donnant généralement, dans les gammes PO et GO, de meilleurs résultats qu'une antenne intérieure.

Dans les cas spéciaux, l'installation d'une antenne extérieure bien dégagée avec descente antiparasite est conseillée, notamment pour la réception des ondes courtes.

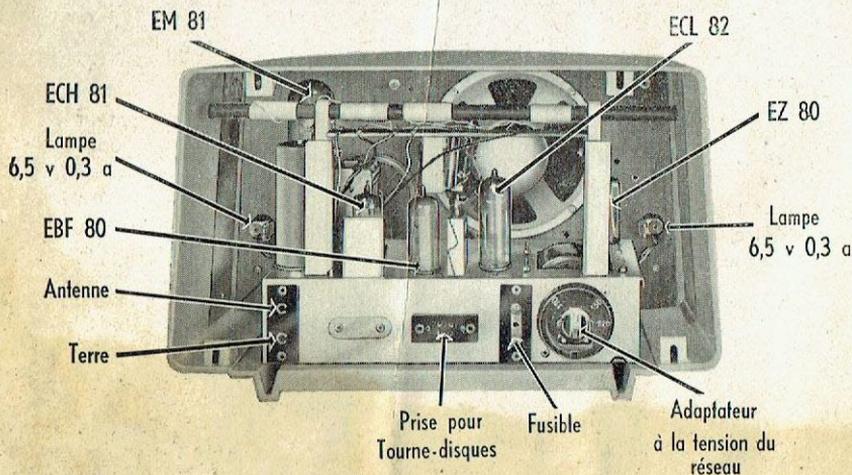
Le fil d'antenne sera relié à la borne "ANTENNE" du récepteur. Pour les gammes O.C. et B.E. la "plaque Antenne" est branchée en permanence.

L'utilisation d'une antenne secteur est à proscrire formellement, les détériorations qui pourraient survenir à la suite de son utilisation **ne sont pas couvertes par la garantie.**

TERRE

Une prise de terre n'est pas indispensable, mais dans beaucoup de cas, elle permet d'améliorer les réceptions en réduisant les parasites, principalement en Grandes Ondes.

Relier cette prise à la douille "TERRE". (Pour les détails se reporter à : "Conseils pour l'installation de l'antenne et de la prise de terre").



REGLAGE DE L'APPAREIL

L'appareil étant relié au réseau, on tourne le bouton situé à gauche, actionnant l'interrupteur secteur (les lampes de cadran s'allument). Ce bouton sert également au réglage de la puissance sonore. On appuie ensuite sur la touche du clavier correspondant à la gamme d'ondes dans laquelle se trouve la station que l'on désire recevoir. Les 5 touches correspondent à :

P.U. - Prise Pick-up.

G.O. - Grandes Ondes ... 1070 à 2000 m. (280 à 150 kHz)

P.O. - Petites Ondes 184 à 577 m. (1632 à 520 kHz)

B.E. - Bande étalée 39,2 à 50,8 m. (7,66 à 5,9 MHz)

O.C. - Ondes Courtes ... 16,48 à 40,80 m. (18,4 à 7,36 MHz)

A l'aide du bouton de recherche des stations, amener l'aiguille du cadran sur le repère de l'émetteur désiré, puis, parfaire le réglage en observant l'indicateur d'accord ; le réglage est optimum lorsque le secteur sombre de l'indicateur d'accord est réduit au minimum.

L'audition peut être améliorée en orientant l'appareil.

REGLAGE DE TONALITÉ

Le réglage de tonalité s'effectue d'une façon continue. Une bonne reproduction est obtenue quand le grand bouton de gauche est tourné vers la droite, ce qui permet la reproduction des notes aiguës. Par contre, lorsque l'audition est troublée par les parasites, ceux-ci sont atténués partiellement en tournant ce bouton vers la gauche.

PRISE DE PICK-UP

Une plaquette à 4 douilles située au dos de l'appareil permet le raccordement d'un tourne-disques ou d'un changeur automatique de disques. Le cordon de raccordement de ces appareils doit être terminé par une fiche à 4 broches. La disposition des broches et des douilles est telle qu'aucune inversion n'est possible. La destination de chaque douille est indiquée sur le panneau arrière du récepteur.

Le tourne-disques (ou le changeur) étant branché, mettre le récepteur en service avec le bouton interrupteur secteur et enfoncer la touche pick-up.

Le récepteur A 81 A étant équipé d'un transformateur d'alimentation peut aussi être utilisé comme deuxième voie d'amplification lorsque l'on désire écouter des **disques stéréophoniques** ; le raccordement s'effectue sur la prise 4 broches située à l'arrière du récepteur. Pour le montage du cordon de raccordement, s'adresser à votre revendeur.

Régler la puissance sonore et la tonalité comme en radio.

Pour revenir à la réception radiophonique, il suffit d'appuyer sur la touche correspondant à la gamme désirée, le cordon du tourne-disques pouvant rester branché en permanence.

CONSEILS POUR L'INSTALLATION DE L'ANTENNE ET DE LA PRISE DE TERRE

Plus un poste est perfectionné, plus l'antenne doit être soignée. C'est pourquoi, bien que la sensibilité de cet appareil soit suffisante pour capter les principaux émetteurs, sur le cadre incorporé orientable, une antenne extérieure peut être nécessaire dans certains cas particuliers.

L'efficacité d'une antenne est d'autant plus grande qu'elle est plus haute et plus dégagée des obstacles environnants. De plus, une descente en câble blindé, dont le blindage est mis à la terre, réduit beaucoup le niveau des parasites.

Une bonne prise de terre est constituée suivant le cas, par un fil de cuivre de gros diamètre reliant la douille marquée "TERRE", soit :

- 1°) à une conduite d'eau ou de chauffage central par l'intermédiaire d'un collier spécial (gratter la conduite pour mettre le métal à nu à l'endroit de serrage du collier) ;
- 2°) à un piquet métallique ou à un grillage enfoui dans le sol.

GARANTIE

La garantie n'est applicable que si la partie détachable, correctement remplie, du certificat de garantie, a été retournée dans un délai de quinze jours à l'adresse mentionnée sur le deuxième volet.

MÉDIATOR

COMPAGNIE COMMERCIALE DE RADIOÉLECTRICITÉ
10, Rue de Marignan - PARIS VIII^e - R. C. Seine-57 B 526

CERTIFICAT DE GARANTIE

L'appareil dont le type et le numéro sont indiqués ci-après est couvert par notre garantie dans les conditions suivantes :

DURÉE - La garantie est assurée à compter de la date d'achat indiquée plus loin pendant :

un an pour l'appareil,

trois mois pour les tubes d'équipement (lampes T. S. F.).

six mois pour les têtes de pick-up — si l'appareil en comporte — à l'exclusion des pointes (saphir ou diamant) qui ne sont pas garanties.

NATURE - La garantie donne droit au remplacement gratuit des pièces défectueuses, la main-d'œuvre et le transport éventuel de l'appareil étant toujours à la charge de l'utilisateur. En particulier, la garantie ne donne aucun droit à une indemnité en espèces ou en nature pour préjudice consécutif à l'immobilisation de l'appareil en cas de réparation.

ÉTENDUE - La garantie couvre tous vices de montage et de matériel imputables au constructeur. En conséquence, la garantie ne s'applique pas si les avaries ou réclamations sont consécutives à :

- une mauvaise utilisation de l'appareil ;
- un transport effectué sans précaution ;
- une mauvaise installation électrique (prises de courant défectueuses, conducteurs de section insuffisante ou mal isolés) ;
- une surtension même passagère du secteur électrique ;
- une incidence d'agent extérieur (incendie, foudre, inondation, humidité, etc.) ;
- une utilisation hors du territoire métropolitain et de l'Afrique du Nord ;
- un rendement médiocre imputable, pour les appareils radio à une installation d'antenne insuffisante ou à de mauvaises conditions locales de réception.

Pour les récepteurs de radio, le fait qu'une station figure sur le cadran n'implique pas nécessairement la réception de cette station au lieu d'utilisation de l'appareil.

Les modifications pouvant intervenir dans la distribution des gammes de longueurs d'ondes n'entraînent aucune obligation pour le constructeur de créer un nouveau cadran. Au cas où il en créerait un sa fourniture et sa pose seraient toujours à la charge de l'utilisateur.

Ce Certificat de Garantie doit comporter 4 pages lors de sa remise à l'acquéreur ; il doit être accompagné du mode d'emploi de l'appareil.

APPAREIL TYPE

N° de Série

M 18 A

N° 122575

Adresse ou Cachet du Revendeur

NOM et Adresse de l'Acquéreur

MALLOT - T. S. F.
 MAYET-de-MONTAGNE
 - Allier -

BECOUBE Jean
 cultivateur

ARRONNES - Allier

DATE DE L'ACHAT

24-5-61

MODALITÉS D'APPLICATION

Pour bénéficier de la garantie, il est nécessaire que :

- 1° La réparation soit effectuée par un Réparateur Officiel. La garantie n'implique pas l'obligation pour le Réparateur Officiel d'effectuer la réparation à domicile. Si l'usager le demande, le temps et les frais de déplacement sont à sa charge.
- 2° L'appareil soit accompagné du présent certificat.
- 3° Ce certificat de garantie ait été validé en retournant la carte ci-contre.
- 4° Le numéro de l'appareil ne soit ni enlevé ni modifié.
- 5° Le plomb de garantie éventuel ne soit ni enlevé ni brisé.

TRÈS IMPORTANT. - La garantie ne sera valable que si la page 3 de cette carte est retournée correctement et complètement remplie, dans un délai maximum de quinze jours après la date d'achat de l'appareil. Toute carte raturée, surchargée ou illisible sera considérée comme nulle.

Cette page doit être conservée par l'usager.

APPAREIL TYPE

N° de Série

M 18 A

N° 122575

NOM et Adresse de l'Acquéreur

CADRE RÉSERVÉ
A LA C.C.R.BECOUZE Jean
Cultivateur

Arzonnes - Allier

Adresse ou Cachet du Revendeur

DATE DE L'ACHAT

MIALLOT - T.S.F.

24-5-61

CERTIFIÉ EXACT par l'usager

DATE: 24-5-61

Signature :

MAYET-de-MONTAGNE
- Allier.**BON DE GARANTIE "TUBES"**

A DÉTACHER ET A CONSERVER PAR LE REVENDEUR

Ce bon n'a aucune valeur pour l'acheteur de l'appareil. Seul le revendeur peut l'utiliser dans les conditions fixées au verso.

COMPAGNIE COMMERCIALE DE RADIOELECTRICITE-PARIS-8°
10. Rue de Marignan

Affranchir
au tarif
lettres

COMPAGNIE COMMERCIALE DE RADIOÉLECTRICITÉ

10, Rue de Marignan

PARIS - VIII^e

CONDITIONS DE GARANTIE DES TUBES D'ÉQUIPEMENT

Toute demande d'échange gratuit d'un tube supposé défectueux et ayant équipé un appareil de notre marque, au moment de sa sortie de nos magasins, doit être accompagnée du tube incriminé et du nombre nécessaire de bons de garantie "TUBES".

Le remplacement éventuel pourra immédiatement être effectué par nos services à la seule condition que l'appareil soit sorti de nos magasins depuis moins de 6 mois.